

## Fiche technique : EVALUATION INTERNE

La loi du 2 janvier 2002 a introduit dans le secteur social et médico-social une évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées par les structures, à périodicité définie. Vous, structure sociale ou médico-sociale, devez réaliser tous les 5 ans une évaluation interne et tous les 7 ans une évaluation externe de votre activité (cf. fiche technique "évaluation externe")

### Périmètre

Nous tenons compte de votre activité et du cahier des charges réglementaires (décret du 15 mai 2007). Nous nous appuyons sur les bonnes pratiques professionnelles qui se composent de procédures, références et recommandations émises par l'ANESM et l'ANAP.

Le responsable de la structure transmet le rapport d'évaluation aux autorités compétentes.

### Contexte

Notre équipe d'évaluateurs élabore avec vous un questionnaire. Puis elle intervient sur site plusieurs jours (en fonction de la structure) afin d'effectuer l'évaluation ou d'accompagner le(s) groupe(s) de pilotage(s) interne(s). En fin de prestation, un rapport est rédigé comprenant des indicateurs et des propositions d'amélioration.

### Objectifs pour l'établissement

L'évaluation interne permet de :

- Evaluer la pertinence du projet.
- Renforcer la cohérence du projet.
- Renforcer la cohérence des pratiques.
- Initier ou renforcer la démarche d'amélioration continue de la qualité.
- Identifier les axes d'améliorations
- Préparer l'évaluation externe.

### 4 Etapes :

1. Cadre évaluatif
2. Recueil de l'information
3. Analyse des informations
4. Piloter les suites de l'évaluation

### Démarches qualité : Ils nous ont fait confiance

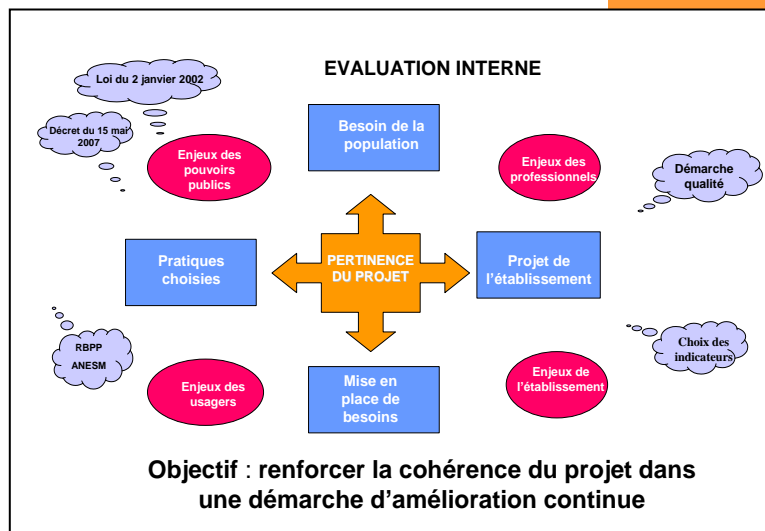
EHPAD Béthanie

AFEJI : 3 SESSAD, 1 IEM, 2 IME, 3 Résidences personnes handicapées, 1 foyer de vie

APEI Roubaix Tourcoing

APEI Douai

ILIS Formation



### Contributions Ogip-Qualité

#### Démarche :

- Revue documentaire.
- Mise en place du cadre de référence et du questionnaire évaluatif
- Choix des indicateurs
- Organisation de l'implication des professionnels (groupes thématiques)
- Réunion d'ouverture pour expliquer la méthode aux salariés.
- Sensibilisation des professionnels sur leur indispensable implication dans la mise en œuvre de la démarche qualité
- Accompagnement et suivi de la démarche des groupes thématiques à l'évaluation.
- Réunion de pilotage intermédiaire
- Préparation du plan d'actions avec production d'indicateurs de suivi
- Mise en place du comité de suivi
- Réunion de clôture

#### Bénéfices pour le client :

- Accompagnement dans la démarche
- Implication des collaborateurs à la démarche de l'amélioration continue de la qualité
- Mise en place d'indicateurs
- Mise en évidence des points forts et propositions

### OGIP Qualité

407 Rue Salvador Allende  
Bâtiment Hermès  
59120 LOOS  
France

Téléphone : 03 27 99 79 30

Télécopie : 03 27 98 94 17

Mail : [ogip@ogip-qualite.fr](mailto:ogip@ogip-qualite.fr)  
Site : [www.ogip-qualite.fr](http://www.ogip-qualite.fr)